

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

NIVEAU ENCADRANT



CONTEXTE <u>RÉGLEMEN</u>TAIRE

Dans le cadre du plan d'actions antidédommagement des réseaux, le téléservice

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr a été mis en place pour prévenir les incidents et accidents lors de travaux

réalisés à proximité de réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques.

L'Autorisation d'Intervention à
Proximité des Réseaux (A.I.P.R) est ainsi
obligatoire depuis le 1er janvier 2018
pour les maîtres d'ouvrage, maîtres
d'œuvre et entreprises de travaux
concernés.



OBJECTIF

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la règlementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers ;
- situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs ;
- savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions;
- · comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes ;
- · pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).



PROGRAMME

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Les enjeux de la réglementation anti-dédommagement de réseaux
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place
- Les règles spécifiques de prévention selon les types de travaux
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables

LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaitre les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Les différentes classes de plan
- Lecture de plans et nomenclature des réseaux
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

TRAVAILLER À PROXIMITÉ RÉSEAUX

- Les règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité
- Prévoir l'éventuelle présence obligatoire des exploitants
- Fournir les moyens de protection collective et individuelle
- Anticiper les situations potentiellement dangereuses
- Les règles pour les branchements
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accrochage
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

ÉVALUATION

• Évaluation sous forme de QCM à l'issue de la formation

1/2





estauration ébergement



BTP CFA Ardennes

134, Grande rue 08430 Poix-Terron

Contact : Emmanuelle Savoyen
emmanuelle.savoyen@btpcfagrandest.fr
06 33 57 59 77

BTP CFA Marne

31, avenue Hoche 51100 Reims

Contact : **Emilie MARY** emilie.mary@btpcfa-grandest.fr

بغي

06 07 56 31 49

BTP CFA Meurthe-et-Moselle et Meuse

1, rue Nicolas Pierson ZAC du Breuil 54700 Pont-à-Mousson Contact : **Amélie LIND** amelie.lind@btpcfa-grandest.fr

07 72 50 19 61

BTP CFA Vosges

30, rue de la Gare 88380 Arches

Contact : **Bruno EVE** bruno.eve@btpcfa-grandest.fr

06 51 51 64 56

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Une étude particulière peut être mise en place.
Pour cela, contacter le Référent handicap du lieu de formation.

Mise à jour le 12/12/2022

MODALITÉS DE LA FORMATION

PUBLIC

Tout salarié de l'entreprise, intervenant en préparation administrative et technique des travaux (conducteur de travaux, chef de chantier).

Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR «Encadrant».

PRÉREQUIS

- Savoir parler, lire et écrire le français
- Être âgé de 18 ans révolus

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Diaporamas et études de cas
- Questions-Réponses
- Partage d'expérience

Un livret est remis à chaque stagiaire :

A.I.P.R - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (Edition EDISER® - Référence 29152)

DISPOSITIFS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de formation

Si résultats à l'évaluation positifs, remise d'une attestation de compétences.

DURÉE DE VALIDITÉ

5 ans.

